



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-856

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015	Délibération
	Pôle dynamiques urbaines Mission urbanité et cultures	N° 2015-856

Ville de Floirac - Manifestation cirque - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Floirac développe une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque...) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre. Plusieurs partenariats sont mis en place par la ville de Floirac afin de garantir la diversité des propositions.

Ainsi, une convention de partenariat culturel 2015-2017 a été conclue entre la Ville de Floirac et le Centre de rencontres pour l'action culturelle (CREAC) de Bègles.

Pour l'année 2015, le pôle programmation culturelle M270 de la ville de Floirac et le CREAC de la ville de Bègles se sont associés pour co-programmer et co-produire les propositions circassiennes suivantes.

- **Mad in Finland de Galapiat Cirque**

Les sept artistes qui forment **Mad in Finland** ont en commun d'être femmes, circassiennes, finlandaises et d'avoir toutes quitté la Finlande pour vivre de leur passion du cirque.

Avec beaucoup d'humour, d'amour et d'énergie, elles vous livrent leur pays tel qu'elles le voient ou le rêvent. Une Finlande imaginaire et réinventée, où la *dépression finlandaise* a quelque chose de magique, où la rudesse du climat crée des caractères forts.

Le spectacle parle aussi du cirque, parce que c'est un choix de vie engageant, celui de l'itinérance, du chapiteau, des théâtres, des cabarets, des projets à l'autre bout du monde et des numéros poussés au plus haut niveau. Trapèze ballant, fil, tissu, rola-bola, duo de trapèze, main à main, chant et musique en direct composent les mots et les phrases de ce récit généreux.

- **Lento de la Compagnie NUUA**

Lauréats de Circus Next 2012-2013, dispositif d'accompagnement européen coordonné par Jeunes Talents Cirque Europe et soutenu par la Commission Européenne, les deux artistes de la Compagnie NUUA ont composé un spectacle onirique et apaisant autour de dizaines de ballons gonflés à l'hélium qu'ils s'efforcent de ne pas laisser s'envoler.

Manipulés par le finlandais Olli Vuorinen et le brésilien Luis Sartori do Vale, ces ballons vont et viennent, s'évaporent et s'évanouissent. Ils flottent et semblent libres mais, à y regarder de plus près, de fines cordes les maintiennent en suspension et les rattachent à d'autres êtres, terrestres.

- **Bianco de NoFit State Circus**

NoFit State s'aventure toujours plus loin dans les très grandes formes du Cirque, repoussant les lois de l'apesanteur dans un véritable show aérien.

Bianco est un spectacle de cirque grandiose, entre maelström circassien et show « Rock'n'Roll » piloté comme un engin puissant et infatigable, par des voltigeurs internationaux et des musiciens aux sonorités déroutantes. La perte de repères, le brouillage des pistes, le carambolage des équilibres et des disciplines, deviennent les ingrédients essentiels d'une discipline qui s'invente de nouveaux horizons, de nouvelles esthétiques en repoussant sans cesse les limites de taille et de genre. En totale immersion, le spectateur est libre de se déplacer et de vivre l'expérience de l'intérieur où chacun choisit son propre parcours, s'implique dans la création, vivant *Bianco* comme une expérience unique, puissante et singulière.

- **Le délium du Papillon de la Compagnie 7^{ème} Sol**

Il s'agit d'un spectacle de clown dans lequel le clown Typhus est enfermé dans une chambre où tout est blanc. Le public, lui est enfermé dans sa tête où tout est désordonné à cause du papillon qui s'agit à l'intérieur de lui.

Digne descendant des clowns Bonaventure Gacon et Ludor Citrik, Typhus Bronx tisse un fil subtil entre réalité et poésie sombre. À la fois naïf et sauvage, enfantin et cruel, il renverse les évidences pour nous offrir une immersion burlesque et grinçante dans les arcanes de la folie.

La participation de Bordeaux Métropole a été prévue dans le contrat de co-développement de la ville de Floirac détaillée dans la fiche action n°0004.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour la première fois en 2015 pour un soutien financier de 18 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 201 715.78 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	Part cofinanceurs en %
Cachets	152 220.80	Ville de Floirac	10 456.78	5.18
Transports	5 081.30	Bordeaux Métropole	18 000.00	8.92
Droit annexes	5 066.85	CREAC de Bègles et autres partenaires	173 259.00	85.89
Repas/hébergements	5 902.10			
Technique location	14 725.11			
Technique personnel	2 400.93			
Sécurité incendie	88.69			
Loges/frais divers	210.00			
Logistique	15 000.00			
Communication et affiches	20.00			
Médiation culturelle	1 000.00			
TOTAL	201 715.78	TOTAL	201 715.78	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 relatif aux compétences de La Cub,

VU la délibération de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole le 1^{er} janvier 2015, n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2015/332 du 26 juin 2015 relative à la « Présentation des contrats de co-développement 2015-2017 » et notamment la fiche action n°0004,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la « manifestation cirque » relève des contrats de co-développement conclus entre notre Etablissement et la ville de Floirac,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 18 000 € en faveur de la ville de Floirac pour l'organisation de manifestations circassiennes,

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention relative aux règlements des subventions précitées,

Article 3 : les dépenses relatives au règlement de ces subventions seront imputées au chapitre 65 ; article 657341; fonction du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2016	Monsieur Michel HERITIE